



PLAN D'INTERET ARCHITECTURAL

- PERIMETRE DE L'AVAP
- CATEGORIES DE PROTECTION DU PATRIMOINE BÂTI**
- SERVITUDE DE CONSERVATION DE L'ESPACE URBAIN CENTRAL
- SERVITUDE DE L'ALIGNEMENT
- Protection MH
- Bâti remarquable
- Bâti d'accompagnement
- Bâti de la reconstruction après-guerre
- Vestiges du château du Mont Carmel

0 100m